

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

17 NOVEMBRE 2011

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Lisière Pereire –
Acquisition des emprises
Réseau Ferré de France**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 18 novembre 2011
par voie d'affichages
notifié et
transmis en sous-préfecture
le 23 novembre 2011
et qu'il est donc exécutoire.

Le 28 novembre 2011

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services


François LANSIART

L'an deux mille onze, le 17 novembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 10 novembre deux mille onze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

Avaient donné procuration :

Monsieur BATTISTELLI à Monsieur LAMY
Monsieur MAILLARD à Monsieur HAÏAT
Monsieur STUCKERT à Madame de CIDRAC
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur FAVREAU

Secrétaire de Séance :

Monsieur HAÏAT

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Afin de réaliser l'opération de la « Lisière Péreire », la Ville souhaite maîtriser l'ensemble du foncier sur le site des anciennes franges ferroviaires.

En 2009, la Ville a ainsi acheté 25 509 m² auprès de la SNCF au prix de 4,8 millions d'euro, soit 188 €/m².

Afin de poursuivre cette opération, la Ville projette l'acquisition des terrains appartenant actuellement à Réseau Ferré de France (R.F.F.). Il s'agit de deux parcelles de 951 m² et de 5 048 m² situées à l'ouest de la voie ferrée :

- L'emprise de 951 m² issue des parcelles AB 211 et AB 296 forme les lots B et F de la propriété RFF, sur l'emplacement réservé n° 71 du plan local d'urbanisme. Les rampes d'accès piéton ont été réalisées en passage sous voie SNCF sur cette emprise et relie la rue Turgot à la place Christiane Frahier. Son prix a été négocié à 11 000 € avec RFF.
- La seconde emprise de 5 048 m², issue des parcelles AB 211 et AB 296, constitue les lots A, C et D de la propriété RFF. Elles seront acquises au prix de 949 024 €, soit 188 €/m².

Par ailleurs, conformément à la réglementation en vigueur, la Ville prendra en charge les frais de reconstitution des installations RFF comprenant le débranchement des aiguilles, le déplacement de voies et la reconstitution du bâtiment de brigade de sécurité de Saint-Germain-en-Laye vers une autre gare le long de la ligne de Grande Ceinture pour un montant de 296 780 €.

L'acquisition des terrains RFF s'effectuera donc pour un montant total de 1 256 804 €.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

À LA MAJORITÉ, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD votant contre,

- APPROUVE l'acquisition des emprises RFF comprenant un terrain de 951 m² au prix de 11 000 € et un terrain de 5 048 m² au prix de 949 024 € et la prise en charge des frais de reconstitution du bâtiment de brigade au prix de 296 780 €, pour un prix total de 1 256 804 €,
- AUORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC
Vice-Président du Conseil Général des Yvelines

